



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

## **Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 4 mars 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le quatre mars deux mille seize à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD

Régis GALFARD excusé, pouvoir donner à Elie GALFARD

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

### **1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (5 février 2016)**

*Aucune autre remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

### **2. Présentations et votes des comptes de gestion et administratif 2015 de la commune, des comptes de gestion et administratif 2015 de l'eau et assainissement, et de l'affectation des résultats du budget 2015 de la commune et de l'eau et assainissement sur le budget 2016.**

Monsieur GUICHARD Serge, adjoint aux finances présente au conseil le bilan de l'exécution des budgets 2015 de la Commune, de l'Eau et les sommes qui devront être reportées aux budgets 2016.

Cette présentation est réalisée à partir des tableaux joints en annexes qui sont une synthèse du compte de gestion et du compte administratif des 2 budgets.

Il insiste pour indiquer que le budget fonctionnement est positif alors que celui de l'eau et de l'assainissement est négatif. Il y a un transfert qui permet d'équilibrer nos budgets.

*A l'issue de cette présentation le conseil municipal approuve par 8 voix les comptes administratifs et 10 voix les 4 autres délibérations :*

- 1°) Adoption du compte de gestion 2015 de la commune*
- 2°) Adoption du compte administratif de la commune*
- 3°) Affectation des résultats du budget 2015 de la commune sur le budget 2016*
- 4°) Adoption du compte de gestion 2015 eaux et assainissement.*
- 5°) Adoption du compte administratif 2015 eaux et assainissement*
- 6°) Affectation des résultats du budget 2015 eaux et assainissement sur le budget 2016*

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET 2015  
SUR LE BUDGET 2016

		commune		SEA
Reports de 2014		66 451,32		
Dépenses Fonctionnement	Fonctionnement	140 856,77		33 955,00
Recette Fonctionnement (1)		183 902,58		52 864,86
<b>résultat fct cumulé</b>		<b>109 497,13</b>		<b>18 909,86</b>
Reports de 2014		-22 781,77		-37 424,69
Dépenses Investissement		85 383,97		82 294,96
Recette Investissement		63 492,01		69 565,02
<b>résultat invst cumulé</b>		<b>-44 673,73</b>		<b>-50 154,63</b>
Reste à réaliser Dépenses Inv		26 213,00		10 908,00
Reste à réaliser Recettes Inv		52 800,00		4 042,00
<b>solde RAR</b>		<b>26 587,00</b>		<b>-6 866,00</b>
besoin financement		18 086,73		57 020,63
Affecté au compte 1068		18 086,73		18 909,86
002	recette (fonctionnement)	91 410,40	recette	
001	dépense (investissement)	44 673,73	dépense	50 154,63

(1) Le résultat de fonctionnement est prioritairement affecté au compte 1068 pour compenser l'éventuel déficit de l'investissement. Le reste est affecté au compte 002 (recette de fonctionnement de l'année suivante)

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Compte	LIBELLE	Prévu 2015	Réalisé 2015	Compte	LIBELLE	Prévu 2015	Réalisé 2015
011	Charges à caractères général	17766	11555	002	RESULTAT FONCT ANTICIPE	0	0
14	Atténuations de produits	6100	6367				
023	Vir. à la section investissement	53395	0	<b>777-042</b>	<b>TRANSFERT SUBVENTION</b>	<b>22493</b>	<b>22493</b>
<b>6811-042</b>	<b>DOTATION AMORTISSEMENTS</b>	<b>13601</b>	<b>13601</b>	70	Vente d'eau et redevances	29500	29372
<b>6815</b>	<b>Dot, aux provisions pour risques et charge d'exploitation (Lagunage)</b>	<b>1600</b>	<b>0</b>				
654	Perte sur créances irrécouvrables	500	0	74	Subvention d'exploitation (commune)	43969	1000
66	Charges financières (intérêts emprunts)	2800	2267				
672	Titres annulés sur exercices antérieur	200	165				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95962</b>	<b>33955</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95962</b>	<b>52865</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Prévu 2015	Réalisé 2015	COMPTE	LIBELLE	Prévu 2015	Réalisé 2015
001	Solde d'exécution de la section investissement	37425	<b>37425</b>	021	Virement de la section fonctio.	53395	0
13911-040	TRANSFERT SUBV°	1204	<b>1204</b>	28151-040	AMORTISSEMENTS	158	158
13912-040	TRANSFERT SUBV°	258	<b>258</b>	<b>281531-040</b>	AMORTISSEMENTS	5771	5771
13913-040	TRANSFERT SUBV°	17980	<b>17980</b>	<b>281532-040</b>		6640	6640
1391804		<b>3051</b>	<b>3051</b>	281561-040		1032	1032
16	Remboursement d'emprunt	18867	<b>18831</b>	10222	FCTVA	1500	0
				1068	Excédent fonctionnement (2014)	14508	14508
2031	Frais d'étude	0	<b>1440</b>	13	Subventions et investissement	2958	41457
2315	Travaux	6173	<b>39531</b>	1641	Emprunt	0	0
	Reste à réaliser 2014	2703			Reste à recevoir 2014	1699	
	Reste à réaliser 2015		<b>10908</b>				4042
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>87660</b>	<b>130628</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>87660</b>	<b>73607</b>

		P	R		
11	6152 Entretien et Maintance	5906	2845		
14	Agence de l'eau				
				10222	TVA versée sur le budget de la commune,
2315	Transfert des travaux de réseaux de la place			13	Transfert des travaux de réseaux de la place
	du cercle du budget commune vers le budget eaux				du cercle du budget commune vers le budget eaux

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET 2015  
SUR LE BUDGET 2016

	commune		SEA
Reports de 2014	66 451,32		
Dépenses Fonctionnement	140 856,77	Fonctionnement	33 955,00
Recette Fonctionnement (1)	183 902,58		52 864,86
<b>résultat fct cumulé</b>	<b>109 497,13</b>		<b>18 909,86</b>
Reports de 2014	-22 781,77		-37 424,69
Dépenses Investissement	85 383,97		82 294,96
Recette Investissement	63 492,01		69 565,02
<b>résultat invst cumulé</b>	<b>-44 673,73</b>		<b>-50 154,63</b>
Reste à réaliser Dépenses Inv	26 213,00		10 908,00
Reste à réaliser Recettes Inv	52 800,00		4 042,00
<b>solde RAR</b>	<b>26 587,00</b>		<b>-6 866,00</b>
besoin financement	18 086,73		57 020,63
Affecté au compte 1068	18 086,73		18 909,86
002	recette (fonctionnement)	91 410,40	recette
001	dépense (investissement)	44 673,73	dépense
			50 154,63

(1) Le résultat de fonctionnement est prioritairement affecté au compte 1068 pour compenser l'éventuel déficit de l'investissement. Le reste est affecté au compte 002 (recette de fonctionnement de l'année suivante)

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la réalité du prix de l'eau et de l'assainissement. Il donne lecture d'un tableau comparatif qui met en avant le prix du m<sup>3</sup> d'eau et de l'assainissement nettement inférieur aux communes avoisinantes. La gestion directe de l'eau par la commune d'Allons est un plus important pour la population.

**3. Délibération sur la subvention demandée dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation de l'entrée du village sur la rue Amiral de Richery**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait voté un dispositif de sécurisation présent l'été sur l'entrée du village – rue Amiral de Richery afin de limiter la vitesse des véhicules dans le village.

Une première tranche a été effectuée. Il propose de compléter ce dispositif par l'achat d'un matériel similaire de manière à créer une chicane et faire ralentir la circulation en période estivale. La deuxième va être livrée par l'ONF.

Il propose donc, pour financer cette opération, de solliciter les amendes de police départementale. Ceci permettrait de financer l'installation à hauteur de 50% soit 1500 euros TTC.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :*

- *D'approuver la réalisation de ce projet.*
- *De solliciter les subventions au titre des amendes de police du Conseil Départemental.*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.*

#### **4. Délibération subvention du Fond Départemental d'Appui aux Communes ((FODAC)**

Monsieur le Maire indique qu'au départ il avait envisagé de solliciter cette aide pour le réaménagement du jardin enfant.

Mais comme le coût global est plus important que prévu il propose de solliciter le FSL régional.

Par contre il soumet au Conseil de demander le FODAC pour les projets « d'extension et de réaménagement du cimetière et le transfert du monument aux morts ». Il rappelle également le vote favorable de la commission Travaux d'engager une mission de Maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux nous oblige à passer par un architecte. L'obtention du FODAC nous permettrait de financer la maîtrise d'œuvre à hauteur de 50% du coût HT.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de :*

*APPROUVE la réalisation de ce projet,  
SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre du FODAC.  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.*

#### **5. Délibération pour les travaux coordonnés pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications opération sous mandat.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « chemin de Pra Goui » réalisé par le Syndicat Départemental de l'énergie 04 (SDE 04)

Pour ce chantier, les travaux dit « téléphonique » sont à la charge de la commune. Mais le SDE 04 qui va faire effectuer les travaux fera l'avance des fonds. La commune remboursera la somme sur 2 exercices budgétaires.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération en rappelant le coût prévisionnel du programme à savoir 3589.96 € TTC.

Il fait part au conseil Municipal du mode de financement ci-après :

- Montant TTC	3589.96 €
- Participation communale (dont TVA 598.33)	3589.96 €

Il propose ensuite de confier conformément à la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), par convention, une partie de ses attributions

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**APPROUVE** le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie « chemin de Pra Goui »

**APPROUVE** la convention de mandat à établir entre la commune d'ALLONS et le SDE04

**ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel ci-après

- Montant TTC	3589.96 €
- Participation communale (dont TVA 598.33)	3589.96 €

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**DIT** que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en 2 annuités et à inscrire d'office la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

## **6. Points divers**

- Monsieur le Maire informe le Conseil sur sa situation professionnelle en relation avec son poste de Vice-Président de la Communauté de Commune du Moyen Verdon. Il informe le Conseil que Monsieur le Préfet a accepté le 24 février dernier sa démission de son mandat de Vice-Président. Il reste néanmoins conseiller Communautaire.

Un courrier du Président de la CCMV sera adressé au Département pour indiquer son désaccord et demander que le Maire d'Allons garde ses délégations actuelles.

- Suite de la mise en place du PLUI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le questionnaire qui a été envoyé à tous les élus de la Communauté de Commune du Moyen Verdon.

Deux questionnaires ne sont pas encore remontés au niveau de la commune. Il indique qu'il va falloir maintenant en faire la synthèse avant le 6 mars.

- Compteurs électriques Linky

Monsieur le Maire fait part d'un mouvement social et des interrogations que certaines associations mettent en avant autour de l'installation de ce compteur.

Monsieur le Maire informe le conseil que pour la Commune, l'installation n'interviendra pas avant 2020. Un Conseil Municipal spécifique pourra se réunir après la réunion d'informations sur ce type de compteur.

- Poursuite des pannes d'électricité et des baisses de tensions

Monsieur le Maire est intervenu, une nouvelle fois pour rappeler à ERDF ses obligations. Il fera une nouvelle intervention lors de la prochaine réunion locale du SDE 04 le mercredi 16 mars.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30